



Déclaration mensuelle relative à l'allocation « métier en pénurie », « mobilité interrégionale »

Pourquoi cette déclaration ?

Vous avez introduit une demande en vue de bénéficier de l'allocation « métier en pénurie », « mobilité interrégionale »

Cette allocation complémentaire peut vous être octroyée pour une période de maximum trois mois, calculée de date à date.

Durant cette période de trois mois, vous devez confirmer qu'il n'y a eu aucune modification susceptible d'empêcher la poursuite de l'octroi de cette allocation.

Vous trouverez davantage d'informations sur ces allocations, ainsi que sur les montants et les conditions à remplir dans la feuille info T97 intitulée « Ai-je droit à une indemnité lorsque je reprends le travail dans un métier en pénurie, dans une autre région ou dans le secteur des soins ? ».

Utilisez ce FORMULAIRE C250.1 pour signaler l'existence ou l'absence d'obstacles éventuels à l'octroi de l'allocation.

Base légale : AR du 24.06.2022

Attention: Ce régime est supprimé à partir du 25.09.2025. Il n'est plus possible d'introduire une demande pour un emploi commencé après le 24.09.2025.

Qui doit compléter ce formulaire ?

Complétez ce formulaire vous-même.

Vous trouverez, dans la marge gauche, des informations qui vous aideront à compléter ce formulaire.

Que devez-vous faire du formulaire complété ?

Après la fin du mois en cours vous devez remettre le formulaire complété à votre organisme de paiement (CAPAC, FGTB, CGSLB ou CSC).

Et ensuite ?

L'organisme de paiement vous versera l'allocation sur la base des données communiquées sur ce formulaire.

Attention : Si une modification intervient dans votre situation familiale, vous devez obligatoirement en faire la déclaration par l'intermédiaire de votre organisme de paiement au moyen d'un formulaire distinct (le formulaire C1).



Déclaration relative à l'allocation « métier en pénurie », « mobilité interrégionale »

AR du 24.06.2022

cachet dateur de
l'organisme de paiement

À COMPLÉTER PAR LE TRAVAILLEUR

Votre identité

Prénom et nom

.....

Votre numéro NISS se
trouve au verso de
votre carte d'identité.

Numéro Registre national (NISS) ____ / ____ - ____

Les données
« téléphone » et
« e-mail » sont
facultatives.

Téléphone

E-mail

Votre déclaration

Ma déclaration concerne le mois calendrier ____ / ____

Vous devez toujours cocher une
des deux cases principales

☐ Je signale la modification suivante à partir du ____ / ____ / ____

☐ J'ai déménagé. Voici ma nouvelle adresse :

.....
.....

☐ Le lieu du siège d'exploitation de l'entreprise où je travaille est modifié.
La nouvelle adresse est :

.....
.....

☐ Mon occupation a pris fin.

☐ J'ai droit à une pension de retraite complète.

☐ Je réside à l'étranger.

☐ Je suis interné ou emprisonné.

☐ Aucune des modifications mentionnées ci-dessus n'a eu lieu

Signature

Vos déclarations seront conservées
dans des fichiers informatiques.
Vous trouverez plus d'explications
concernant la protection de ces
données dans la brochure de
l'ONEM relative à la protection de la
vie privée.
Plus d'infos sur www.onem.be.

J'affirme sur l'honneur que la présente déclaration est sincère et complète.

Date : ____ / ____ / ____

Signature